



ARRÊTÉ N° 73/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Interdiction de stationner Rue Ste Anne Le 27 Mai 2024 de 9h00 à 17h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise 4S signalisation en date du 13 mai 2024 d'interdire la circulation rue Ste Anne pour des travaux sur la signalisation routière le lundi 27 mai 2024 de 9h00 à 17h00.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur la signalisation routière, la circulation sera interdite sauf riverains et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue Ste Anne le 27 mai 2024 de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise COLAS.

Fait à QUÉVERT, le 15/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

